

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS
Par an des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTION

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
se paient d'avance

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Départ., Arrivée, and time. Lists routes between Cahors, Agen, Périgueux, and other stations.

Cahors, le 17 Août 1875

Le Courrier du Lot, ne pouvant opposer la moindre raison sérieuse aux observations que nous avons présentées sur la prétendue doctrine de suffrage universel directement consulté, n'hésite pas à indiquer que tous les peuples, et notamment l'Angleterre, les Etats-Unis et la Suisse, peuvent jouir d'un gouvernement de liberté et de discussion, mais que la France n'a droit qu'au régime de l'Appel au peuple, qui nous a donné deux fois le despotisme et le démembrement de la patrie.

Mais en quoi donc la doctrine de l'Appel au peuple est-elle conforme au caractère et aux mœurs des Français? Inconnue dans notre passé, elle n'a eu d'autre résultat, que de ruiner de fond en comble la gloire de ce passé incomparablement illustre.

Le progrès moderne a renversé les barrières, détruit les distances, rapproché New-York et Paris, Alger et Calcutta. En quelques heures la pensée traverse les mers sur l'aile du télégraphe; une question a été posée, la réponse est instantanément revenue.

paraître, pour créer de nouvelles dupes et préparer les suprêmes calamités.

Que tous les bons citoyens se réunissent et se tendent la main! En dehors de quelques esprits absolus de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche, il y a une foule innombrable qui ne demande à tout gouvernement, quel que soit son nom, que la protection du jour et la sûreté du lendemain.

La France doit se demander si elle a quelque chose de bon à attendre de ces partis exagérés qui sont de véritables partis empiriques, venant, chacun à leur tour, proposer leur petite panacée universelle et souveraine.

Et, au profit de qui et de quoi aurait lieu ce renversement? Au profit de cette politique du Courrier du Lot, qui a fait l'unité allemande et l'unité italienne, et qui ensuite nous a laissés sans l'Alsace et la Lorraine, après nous avoir laissés en 1815 sans le territoire si précieux de Landau?...

Assurément, il y a un troisième parti plein d'honneur, qui a fait vaillamment son devoir pendant la guerre, et qui, convaincu de la supériorité du principe monarchique, voudrait bien ne pas désarmer.

Que reste-t-il alors? Il reste ce que nous avons; et ce que nous avons, tous les citoyens indépendants doivent l'accepter pour en tirer les meilleures solutions possibles, au triple point de vue de la paix, de la morale publique et de la prospérité.

Le Journal officiel a publié in extenso le discours prononcé par le général duc d'Aumale.

L'appréciation du Journal des Débats sur ce discours est fort juste. Il constate que les applaudissements dont il a été couvert auront un écho dans le pays tout entier.

L'Événement écrit ces lignes sur le même sujet: Après avoir félicité les professeurs des succès remportés par leurs élèves, M. le duc d'Aumale a exalté cet esprit de discipline qui fait la force des armées et qui n'existe en réalité que sous les gouvernements libres.

Puis, ayant cité le passage relatif à la discipline, L'Événement ajoute: Il était difficile, ce nous semble, de rappeler en de meilleurs termes et la gloire des armées romaines sous la République, et leurs défaillances honteuses quand le régime des coups de force remplaça la liberté foulée aux pieds par les tristes héritiers de César.

Inutile d'ajouter que les journaux bonapartistes continuent à se montrer fort amers à l'endroit du discours de M. le duc d'Aumale. L'Ordre et le Pays sont dans un état de colère qui confine au ridicule. C'est fort bon signe au demeurant. Inutile d'ajouter que le Courrier du Lot montre une ardeur sans pareille à disputer la palme du ridicule à ses confrères de Paris.

Revue des Journaux

Soleil

Quand l'Assemblée nationale siège, trop de gens s'en servent comme d'une tête de Turc, et en font le bouc émissaire des péchés d'Israël. C'est elle qui est cause de tout ce qui peut arriver de fâcheux.

A peine l'Assemblée est-elle séparée, c'est une autre musique. Les bavards et les novellistes aux abois tombent dans le marasme. Ils ne savent plus que dire ni qu'inventer.

Dès le 5 août, l'opposition annonce que l'Assemblée s'est séparée aux cris de: Vive la République! Mensonge, dans le sens de ceux que flagellait Pascal dans les Provinciales.

Le même jour, on annonce que M. Victor Lefranc deviendra ministre de l'intérieur en remplacement de M. Buffet; et un ministre important du cabinet actuel deviendrait vice-président du conseil.

Le 6 août, on annonce un grand discours de M. Buffet. Ce discours sera prononcé très-prochainement à Epinal. Fausse nouvelle inventée au dessert, entre la poire et le fromage, par quelque novelliste désœuvré.

Le 7 août, on annonce que M. Buffet s'obstine à maintenir en place tous les fonctionnaires notoirement bonapartistes.

Le même jour, une feuille qui semble avoir le privilège de répandre de fausses nouvelles annonce que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des instructions spéciales en vue des conseils généraux.

Le même jour encore, un journal radical, après avoir déversé sa colère contre le préfet de la Seine, à propos de la mesure prise à l'égard du collège Chaptal, ajoute naïvement: « Pour parler franchement, nous dirons que l'on serait très-heureux d'apprendre que c'est M. Buffet qui est le coupable. »

Le 8 août, un autre journal, toujours du même bord, raconte que le ministre de France à la Haye est revenu exprès à Paris, non pas pour entretenir son supérieur hiérarchique, l'honorable duc Decazes, des affaires des Pays-Bas, mais pour rabrouer le ministre de l'intérieur au sujet de sa politique énergiquement conservatrice.

Le 9 août, un journal annonce que M. Buffet est assez perplexé au sujet des instructions à envoyer aux préfets en vue des conseils généraux. Si le 9 août M. Buffet est perplexé, comment a-t-il pu, le 7 août, envoyer des instructions, ainsi que l'affirmait un journal cité plus haut? L'un est aussi faux que l'autre.

Le 10 août, un autre journal, toujours du même parti, annonce que M. Buffet a suspendu un conseil municipal uniquement parce que ce conseil était républicain, qu'il en est chaque jour de même, et que si M. Buffet reste encore aux affaires, « il ne restera plus en France un seul conseil municipal (sic) ».

On sait qu'il existe en France une trentaine de mille de conseils municipaux. S'il est vrai, comme l'affirme le journal radical, que M. Buffet en suspende un par jour, cela fait trois cent par an, car il faut bien accorder au ministre les dimanches et les jours de fête pour se reposer. Il faudrait donc que M. Buffet restât cent ans au pouvoir, et qu'il atteignit environ cent soixante ans d'âge, comme les patriarches de l'Ancien Testament, pour justifier le dire ridicule de la feuille de l'opposition.

Le 10 août, un autre journal radical annonce par M. Buffet occupe ses loisirs, à préparer des listes de candidats au Sénat.

Le 11 août, un autre journal du même bord revient sur ce qu'il appelle « la fameuse lettre écrite à M. le duc Decazes » par M. Buffet.

On sait que cette lettre n'existe point. Enfin, le 11 août, un autre journal hostile au gouvernement emprunte des citations à un journal du soir, qu'il représente comme étant un confident et un porte-voix de l'honorable M. Buffet, oubliant que ce même journal du soir est souvent manifestement en désaccord avec la politique du vice-président.

Quelle nouvelle bourde la journée de demain nous réserve-t-elle ?

**Journal des Débats.**

Une revue anglaise, le *Blackwood*, a publié il y a quelques jours, sous ce titre : *L'état de l'armée française*, un article qui paraît avoir produit chez nos voisins une grande impression. Le *Blackwood*, après avoir étudié avec un soin minutieux tous les détails de notre réorganisation militaire, arrive à cette désespérante conclusion, que rien de sérieux n'a été fait depuis la guerre pour relever notre armée de l'infériorité où elle était tombée et qui nous a valu, hélas ! de si grands désastres. Le *Blackwood* attaque tour à tour l'administration militaire, la direction du personnel et le matériel de l'armée, il ne voit partout que vieilles routines, entêtement à rester fidèle aux pratiques qui nous ont fait le plus de mal, réformes illusoire, accroissement de troupes sur le papier, tandis que nos bataillons restent toujours aussi faibles, en un mot réorganisation avortée qui nous laisse aussi impuissants que nous l'étions à la veille de nos malheurs. « La France, dit-il en terminant, n'a rien appris, rien oublié. »

Nous ne nous plaignons pas des appréciations sévères du *Blackwood* ; elles sont inspirées par un sentiment de sympathie un peu bourru mais véritable envers nous ; la sensation qu'elles ont produite en Angleterre est une nouvelle preuve de l'intérêt amical que nos affaires inspirent à nos voisins. Le *Times* nous a d'ailleurs vengés de ce qu'il y a d'exagéré dans l'acte d'accusation du *Blackwood*, et son playoyer ne laisse subsister aucune critique injuste, aucun jugement outré.

Non, il n'est pas vrai de dire que la France n'ait rien appris ni rien oublié ; elle a oublié la confiance absolue qu'elle avait en elle-même, elle a appris à tenir compte des conseils qu'on lui donne, même si ces conseils son empreints d'une évidente exagération. Le *Times* se trompe lorsqu'il dit que l'article du *Blackwood* a été accueilli chez nous par un silence universel ; plusieurs journaux en ont parlé, non pour le réfuter, mais pour le recommander à l'attention des administrateurs militaires et de tous ceux qui se préoccupent des intérêts de l'armée. Il est vrai que personne n'a entrepris aucune polémique avec la Revue anglaise ; mais le *Times* en donne la véritable raison quand il remarque que nous avons pris l'habitude de nous taire. « La fierté de la France, dit-il, ne lui permet pas de s'avouer à elle-même sa défaite militaire, le déclin de son influence, la perte de sa position en Europe ; mais elle en a parfaitement conscience, et à l'heure qu'il est, l'idée d'une revanche prochaine lui paraît une dangereuse chimère dont ses ennemis seuls peuvent lui prêter la pensée. L'immense majorité de la nation, après avoir pendant cinq ans observé la situation dans sa réalité incontestable, comprend l'immensité de son désastre et veut léguer aux générations futures la tâche de réparer ses pertes et de rétablir son prestige. Ce que la génération actuelle entend faire, c'est de porter la peine de ses erreurs, de payer des impôts de toute nature, de se prêter à toutes les mesures militaires requises, et, ressentant les souffrances que lui a valu sa défaite, elle laisse à la postérité le soin de restaurer sa grandeur passée. »

Telles sont, d'après le *Times*, les intentions de la France, et, ces intentions connues, il n'est pas difficile de s'expliquer pourquoi notre réorganisation militaire s'accomplit avec lenteur, d'après un plan qui ne pourra point être réalisé avant un certain nombre d'années. Toutes les critiques qu'on nous adresse seraient justes si nous songions à une revanche immédiate ; mais elle disparaissent dès qu'on se rend compte de nos intentions véritables. « L'organisation d'une armée qui a pour objet immédiat une attitude purement défensive ne ressemble en rien ; dit le *Times*, à l'organisation d'une armée qui rêve l'offensive. Dans le premier cas, les fortifications et la

solidité des points stratégiques réclament l'attention la plus vive, et le département de la guerre n'a qu'à s'assurer si l'organisation des points fortifiés destinés à couvrir et à protéger le pays est bien comprise et si elle avance rapide. L'auteur de l'article reconnaît cela et le proclame, et je suis porté à ajouter que la solution de ces questions s'opère d'une façon convenable. Mais l'armée française est-elle sur un pied défensif aussi satisfaisant ? Les hommes compétents affirment qu'en tout état de cause elle est au moins à la veille de l'être. »

Nous recommandons aux journaux allemands qui ne laissent pas passer une semaine sans signaler les dangers que notre réorganisation militaire fait courir à la paix européenne, l'article si judicieux et si modéré du *Times*. Sans doute, la France travaille à rétablir sa puissance militaire brisée par de grands désastres ; mais elle y travaille sans aucune pensée de guerre immédiate, et, si elle est sur le point d'être prête à se défendre, il lui faudra longtemps encore pour être à même d'attaquer. Elle a des intentions tellement pacifiques, qu'on la soupçonne même de mollesse, d'indifférence et d'inattention. Le *Blackwood*, malgré l'exagération de ses critiques, n'a pas absolument tort lorsqu'il nous accuse de nous contenter de fictions théoriques, de réformes idéales, de considérer des effectifs sur le papier comme des effectifs réels et déjà exercés pour la guerre. Sous ce rapport, son article mérite d'être médité par nos grandes administrations militaires, qui se croient si facilement infailibles et impeccables. Il est utile qu'elles apprennent ce que pensent d'elles les étrangers, et comment on les juge au dehors. Sachons montrer que nous avons oublié notre ancienne infatuation, que nous avons appris à nous corriger, que nous avons acquis « cette faculté d'assimilation qui permet à un peuple de se transformer soudainement, de se prêter à de nouvelles exigences et de faire face à de nouvelles destinées. » Le *Times* nous a défendus avec une bonne grâce dont nous le remercions, mais tout n'était pas absolument faux dans les critiques du *Blackwood*. Nous recevons avec la même reconnaissance les reproches justes et les éloges mérités, pourvu qu'ils soient également inspirés par la bienveillance et le désir de nous être utile.

**Liberté.**

On se préoccupe beaucoup, dans les cercles politiques et financiers, de l'insurrection qui a éclaté il y a deux ou trois semaines dans l'Herzégovine. Pendant quelques jours on a cru que le mouvement allait être immédiatement réprimé ; puis il est arrivé tout à coup de mauvaises nouvelles ; les journaux anglais ont publié dépêche sur dépêche pour annoncer que l'insurrection gagnait en force et en étendue ; que les insurgés avaient remporté de véritables victoires sur les troupes turques ; que celles-ci avaient perdu un grand nombre de morts et de blessés ; qu'une des deux plus grandes villes de la contrée étaient bloquées par les Herzégoviens et allait très prochainement être prise d'assaut ; que déjà les Albanais s'agitaient de leur côté et menaçaient de prendre part à la révolte ; enfin, que les Monténégrins, les Dalmates, les Serbes, fournissaient des vivres et des armes aux rebelles, ou même venaient par bandes nombreuses et bien organisées se joindre à eux pour chasser du territoire bosniaque les osmanlis exécrés.

Quelques-unes de ces dépêches seraient fabriquées en Angleterre même ou à Vienne, en Autriche, ou tout autre part qu'aux lieux voisins de l'insurrection, nous n'en serions nullement étonnés ; l'exagération est évidente, le parti pris de grossir les faits et d'effrayer les imaginations est manifeste : on ne parle de rien moins que du réveil de la question d'Orient. Il importe donc, sinon de rétablir la vérité absolue de faits encore très peu connus du moins de ramener la question à ses proportions exactes.

Jusqu'ici quoi que disent les dépêches, l'insurrection est limitée à un seul district de l'Herzégovine, et une seule ville est menacée. La Bosnie est immobile, et l'Albanie, qui touche à l'Herzégovine du côté du sud-est, n'a pas encore fait matériellement acte de rébellion. Il n'y a donc rien de menaçant dans cette affaire, si la Turquie se décide à agir avec une certaine vigueur et aussi promptement que le permettent les circonstances et la nature du pays, et si, d'autre part, les grandes puissances sont réellement décidées, comme on l'affirme de tous côtés, à maintenir la paix et à ne donner à l'insurrection ni secours matériels ni appui moral.

Le gouvernement turc a tout intérêt à ré-

primer l'insurrection dans le plus bref délai possible. Mais il faut tenir compte du côté apathique et fataliste du caractère musulman, et de la lenteur habituelle avec laquelle les résolutions sont prises à Constantinople. De plus, la Porte va payer la peine du peu de prix qu'elle a attaché jusqu'ici à la construction de la ligne de chemin de fer qui devait relier les lignes de la Roumélie aux réseaux hongrois et sud-autrichien, par la Bosnie et Banjaluka. Si cette ligne existait, une ou deux divisions seraient arrivées sur le terrain depuis quelques jours, et l'insurrection serait terminée. Ce résultat ne pourra être atteint, dans les conditions actuelles, qu'après plus de temps, et au prix de plus de sang et d'argent. Mais il sera certainement atteint. Les ordres longtemps réclamés par Dervich-Pacha, gouverneur de la Bosnie, ont été expédiés, et l'on assure que le gouvernement autrichien s'est engagé à laisser des troupes turques débarquer sur le rivage dalmate, à peu de distance de la frontière herzégovinienne.

En ce qui concerne l'attitude des grandes puissances, on sait maintenant que l'Allemagne et la Russie se sont entendues avec l'Autriche pour adopter une politique commune, et cette politique sera celle de la neutralité. Cependant l'Autriche a résolu, dit-on, d'intervenir officiellement à Constantinople pour engager le gouvernement ottoman à consentir à certaines réformes capables de satisfaire les insurgés et de leur faire déposer les armes. Les représentants des deux autres puissances doivent appuyer cette démarche de l'Autriche. Nous doutons que des conseils de ce genre aient chance d'être entendus à Constantinople tant que l'insurrection ne sera pas réprimée ; mais la Porte peut prendre des engagements formels pour le jour où son autorité sera rétablie, et il est très probable que les grandes puissances tiendront ces engagements pour satisfaisants.

On a beaucoup disserté sur l'intérêt que pouvait avoir l'Autriche à voir l'insurrection s'étendre et triompher. Cet intérêt est absolument nul. L'Autriche ne peut songer à s'annexer ni la Bosnie, ni l'Herzégovine, c'est-à-dire à voir s'accroître le nombre des sujets autrichiens de races divers qui supportent impatiemment le joug des éléments allemand et magyar, seuls maîtres actuels du gouvernement austro-hongrois. D'autre part, la formation d'un grand royaume slave au sud-est de l'Autriche, composé de la Serbie, du Monténégro, de l'Herzégovine et de la Bosnie, attirerait bientôt vers ce royaume les éléments slaves de l'empire austro-hongrois, et provoquerait une dislocation rapide de cet empire. On peut donc compter hardiment sur le puissant intérêt qu'à l'Autriche à localiser l'insurrection sur le terrain le plus étroit possible ; et l'on est en droit d'espérer que, grâce à la pression qu'elle ne cessera d'exercer sur la Serbie et le Monténégro, ces deux principautés ne se départiront pas de l'attitude de neutralité qu'elles ont tout d'abord adoptée.

Telle est la situation actuelle de la question de l'Herzégovine.

**Chronique locale et méridionale.**

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

Séance du 16 août.

La session du Conseil général a été ouverte hier, à deux heures, à la préfecture, dans la salle des Illustres. Tous les conseillers étaient présents, sauf M. Cipières, représentant le canton ouest de Figeac, et M. Laborie, décédé dans l'intervalle des deux sessions.

M. Roques, doyen d'âge, a procédé à l'élection du bureau. Le compte rendu officiel nous donnera les détails du scrutin. Voici sommairement la composition du bureau :

- Président, M. Lymayrac.
- Vice-présidents, MM. Bessières, De Marquessac.
- Secrétaires, MM. De Lamaze, Calmels d'Artinsac.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance de la session d'avril, M. le Président prononce l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

Le nouveau témoignage d'estime et de sympathie que je reçois de vous me touche profondé-

ment, et le premier besoin de mon cœur est de vous en témoigner ma reconnaissance.

Cette confiance dont vous m'honorez, m'impose aussi des devoirs, dont je sens, dont je veux remplir toute l'étendue, et il me semble que je ne saurais mieux vous montrer ma gratitude qu'en m'efforçant de rester toujours l'interprète fidèle de vos sentiments et de vos aspirations.

Les lois du 10 août 1871 et du 15 février 1872 sur les attributions des Conseils généraux, en marquant un premier pas dans la voie de la décentralisation, ont singulièrement étendu les prérogatives de ces assemblées.

Le droit de contrôle et de décision, qui d'ordinaire leur appartient, en même temps qu'il leur assure un plus grand pouvoir, leur impose une responsabilité plus haute, et doit par conséquent développer dans leur sein une nouvelle et plus féconde émulation. Il faut aujourd'hui que, pour être à la hauteur de leur mission, elles sachent imposer silence aux intérêts privés, écarter les sollicitations importunes, résister aux entraînements qui sont le plus redoutable danger des époques de crise, et remplir en un mot avec une calme fermeté le rôle d'une magistrature inflexible et sereine.

L'amour propre et la conscience, ces deux mobiles parfois si distincts, se trouvent ici parfaitement d'accord, et nul ne voudrait, on peut aisément en avoir la conviction, se résigner à paraître inférieur à sa tâche.

Le succès de ces améliorations dépend du bon vouloir, et tout à la fois, de l'énergie et de la prudence des assemblées départementales. A elles de le réaliser par l'élevation des idées, l'amour du bien et l'esprit du devoir !

Mais, mes chers collègues, une mission plus élevée encore vient de nous être donnée.

Par la loi constitutionnelle du 25 février 1875, qui règle l'organisation du Sénat, l'Assemblée nationale a voulu vous associer à l'œuvre si grande et si laborieuse de notre réorganisation. Pleine de confiance dans le patriotisme et la sagesse des mandataires intimes du pays, elle a remis aux Conseillers généraux, aux Conseils d'arrondissement et aux délégués des Conseils municipaux, l'élection réfléchie, raisonnée, supérieure, si je puis dire, des membres du Sénat.

Cette importante prérogative ne nous distraira pas de notre mission paisible et paternelle ; elle ne donnera pas à des conseils spécialement chargés des intérêts locaux, des attributions, un rôle politique. Ce sera isolément, hors séance, et sans sortir du cercle de leurs affaires, que les membres de ces assemblées choisiront autour d'eux, parmi eux, les hommes les plus capables et les plus dignes d'aller porter dans la Chambre haute les vœux et les sentiments de tous.

Nous serons bientôt appelés, mes chers collègues, à faire l'application de cette loi constitutionnelle qui assure au nouveau mode d'élection les garanties de moralité, de lumière et d'indépendance, qui sont trop souvent contestées au suffrage universel. — Nous tiendrons tous à honneur de montrer que par notre dévouement, par nos tendances sagement libérales et progressives, par notre abnégation même, s'il le faut, nous sommes en mesure de justifier les espérances de l'Assemblée nationale et d'assurer le relèvement, calme, sûr, inébranlable de notre chère patrie.

Oui, mes chers collègues, ces innovations sont de nature à exercer sur les destinées de la France, une influence décisive. C'est dans nos mains que l'Assemblée souveraine a mis, pour une large part, le salut de la patrie. La patrie elle-même compte aujourd'hui sur nous, sur notre zèle, sur notre amour pour sa gloire, sur notre pitié pour ses malheurs. Nous répondrons à tant d'espérances ; nous ne faillirons pas à ces nouveaux devoirs, et en rendant fécondes par notre union, par notre esprit de modération et de sagesse, des réformes aussi judicieuses qu'elles étaient nécessaires, nous contribuerons à ramener le calme dans les esprits, l'unité dans les vœux, l'ensemble dans les efforts, la puissance dans les résultats et la prospérité enfin sur cette terre de France, si douce, comme disaient nos pères, et si chère à nos cœurs.

Les patriotiques et sages paroles de l'honorable président ont reçu le plus sympathique accueil des membres du Conseil.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Préfet, qui fait l'exposé de la situation matérielle et financière du département. Ce document, dégagé de toute allusion à la politique, se distingue par une étude sérieuse des intérêts du pays et le désir de se consacrer exclusivement à son administration.

Avant de lever la séance, les membres se

réunissent en comité d'arrondissement pour constituer les diverses commissions.

Les élections de dimanche dernier, à Latronquière, n'ont pas donné de résultat.  
Le nombre des inscrits était de 2,911  
Volants. 2,407  
Voix obtenues par M. Larousilhe. 1,088  
M. de Verdal. 689  
M. Bouscarol. 630

Comme on le voit, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un deuxième tour de scrutin est devenu nécessaire.

Notre compatriote M. Cadiergues, sous-préfet de Pamiers, vient d'être l'objet d'une distinction honorifique à l'occasion de sa conduite dans les inondations. Il a obtenu une médaille d'or de première classe. Le *Journal officiel* s'exprime ainsi sur le compte de M. Cadiergues :

M. O. 1<sup>re</sup> classe. — CADIERGUES, Jean-Baptiste-Louis, sous-préfet de Pamiers : s'est remarquablement bien conduit pendant l'inondation dont son arrondissement a souffert.

Par décret du maréchal de Mac-Mahon, en date du 7 août, des récompenses honorifiques ont été accordées à un grand nombre de membres des Sociétés de secours mutuels. Nous extrayons de cette longue liste d'honneur qui remplit quinze colonnes compactes du *Journal officiel* du 12 août ce qui concerne notre département.

**Médaille d'or** à M. Delsaud, Etienne, membre de la Société de saint Vincent-de-Paul, à Cahors.

En 1869, M. Delsaud, reçut une première médaille; celle qui lui est décernée aujourd'hui est la juste récompense du zèle et l'activité dont il fait preuve pour l'extension de la Société de saint Vincent-de-Paul.

**Médaille de bronze** à M. Naves, Louis, trésorier de la Société de saint Vincent-de-Paul, à Catus.

**Mentions honorables** M. Doussot, Bertrand, président de la Société des anciens militaires, à Souillac.

A M. Roussely, Pierre, trésorier de la Société de saint Vincent-de-Paul, à Gramat.

A M. Valat, Edouard, trésorier de la Société de saint Martin, à Souillac.

CONCOURS HIPPIQUE DE CAHORS

L'homogénéité qui caractérise les races dans l'espèce chevaline n'était pas le propre du concours hippique qui a été tenu à Cahors, le 16 août; car il n'existe pas ici de race locale; mais un fait s'est de nouveau produit, il est exprimé en zootechnie par cette loi fondamentale : *les semblables font les semblables*.

En effet, les juments poulinières issues de sang oriental ont exhibé des produits remarquables, ce qui a permis de voir primer des juments qui, si elles n'offraient pas une conformation extérieure irréprochable, avaient cependant produit des sujets ne laissant que peu de chose à désirer.

C'est donc aux éleveurs d'observer ces résultats, de se pénétrer de la puissance de l'origine que l'on désigne : *le sang des reproducteurs*, afin de tenir compte, dans l'acquisition des poulinières, de leur provenance, moyen assuré pour arriver à l'amélioration de l'espèce.

Les pouliches des deux catégories étaient fort intéressantes; leur belle conformation, leurs allures libres, et pour certaines d'entre elles une élégance peu commune ont attiré l'attention des personnes qui étaient venues assister au second concours hippique de Cahors.

Les primes ont été réparties de la manière suivante :

Juments saillies et suitées.

- Prime de 100 fr. MM. Roques, d'Escamps.
- Id. 80 Caviol, de Cahors.
- Id. 70 Fournié, de Cahors.
- Id. 60 Laulanié, de Cailiac.
- Id. 60 Ligonie, de Cahors.
- Id. 50 Faurie, de Valroufié.
- Id. 50 Cobaynes, de Cremps.
- Id. 40 Rames, de Lugagnac.
- Id. 40 Audoury, de Cahors.

Pouliches de trois ans.

- Prime de 70 fr. MM. Delpon, de Cabrerets.
- Id. 50
- Id. 50 Montagnac, de Cahors.
- Id. 40 Salgues, d'Aujols.
- Id. 40 Toran, de Lherm.

Pouliches de deux ans.

- Prime de 120 fr. MM. Calmette, de Thémies.
- Id. 50 Magot, de Cabrerets.
- Id. 40 Cubaynes, de Cremps.
- Id. 40 Guiral, de Varayre.

LAUR,

Secrétaire du concours.

Le *Journal officiel* contient aujourd'hui une loi postale apportant dans les anciens tarifs les modifications suivantes :

Les lettres pour la province seront affranchies au même prix, mais elles pourront atteindre le poids de 15 grammes.

De 15 à 30 grammes (au lieu de 10 à 20) on affranchira 50 cent. au lieu de 40.

De 30 à 50 grammes (au lieu de 20 à 50) on affranchira 75 cent. au lieu de 70.

Et enfin, au-dessus de 50 grammes, on augmentera de 50 cent. l'affranchissement par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

En résumé, au point de vue financier on augmente le poids des lettres dans une proportion analogue à l'augmentation du prix, et on aboutit en réalité à un élargissement dans la perception.

Le poids des lettres de Paris pour Paris subit la même augmentation, mais les prix ne varient pas.

Les difficultés de plus en plus grandes que rencontre le recrutement du personnel des contributions directes ont décidé l'administration à se montrer plus gracieuse vis-à-vis des débutants dans la carrière. Elle a l'intention d'accorder une indemnité de 600 fr. par an aux cent surnuméraires les plus anciens. En diminuant les charges qui résultent pour ces employés de la longue durée actuelle du surnumérariat, elle espère rendre plus nombreux les candidats, aux examens et arriver ainsi, ce qu'elle ne peut plus faire aujourd'hui, à maintenir au complet ses cadres de contrôleurs. De plus, en raison de la cherté croissante des frais de transport et de séjour hors de la résidence, l'administration a l'intention d'augmenter les frais de tournées et de bureau de ses inspecteurs et contrôleurs.

La *République* de la Nièvre publie la lettre qui suit, adressée par M. Léon Say à M. Girerd, et relative à l'exploitation du monopole des allumettes :

Paris, 4 août 1875.

Monsieur et cher collègue, vous m'avez transmis, en les appuyant de votre honorable recommandation, plusieurs pétitions dans lesquelles des commerçants du département de la Nièvre protestent contre le mode d'exploitation du monopole des allumettes. Ces commerçants se plaignent de ce que leur clientèle est détournée au profit de ceux de leurs confrères, qui sont chargés de l'approvisionnement des débits d'allumettes. Ils demandent que la vente en gros des allumettes ne puisse avoir lieu que dans des entrepôts spéciaux, où il ne serait vendu aucune autre marchandise.

Aucun texte de loi, aucune disposition du cahier des charges ne permettent à l'Etat de restreindre le droit réservé à la compagnie de choisir elle-même ses concessionnaires et de leur concéder l'approvisionnement en gros de telle ou telle région. Toutefois, afin de donner satisfaction aux réclamations qui ont déjà été formulées sur divers points par d'autres négociants, j'ai l'honneur de vous informer que la compagnie concessionnaire est disposée à autoriser ceux qui en font la demande à servir d'intermédiaires entre leurs clients détaillants et les dépositaires du monopole aux conditions suivantes :

Nécessité pour les clients qui demandent des allumettes destinées à la vente en détail, d'être munis d'une autorisation;

Obligation pour les commissaires de limiter leur offre à ceux de leurs clients dépendant du dépôt dont ils dépendent eux-mêmes;

Obligation de présenter au dépositaire un bulletin de demande signé par le détaillant et de faire parvenir à celui-ci le certificat de livraison délivré par le dépositaire.

Ces dispositions me semblent de nature à sauvegarder les intérêts des pétitionnaires dans la limite que comporte la législation actuelle.

Je vous serai obligé, monsieur et cher collègue, de vouloir bien les en informer.

Agréés, etc.

Le ministre des finances,

LÉON SAY.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Ces examens auront lieu à Ajaccio, Alger, Amiens, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Mâcon, le Mans, Marseille, Mézières, Montpellier, Nancy, Nantes, Pau, Périgueux, Poitiers, Rodez, Saint-Brieuc, Toulouse, Troyes, Valence et Versailles.

On nous signale un cas de fécondité fort rare. Une fille des environs de Cahors, âgée de 19 ans à peine, vient de mettre au monde trois enfants du sexe féminin; un de ces petits êtres est mort, les deux autres vivent et paraissent bien constitués.

L'autorité militaire vient de renouveler, à Périgueux, l'acte de fermeté accompli à Versailles pour l'effoulement du citoyen Brousses, député de l'Aude. Un capitaine en retraite, dont nous taisons le nom, est mort et a voulu être enterré en solidaire. Il était chevalier de la Légion d'honneur, mais aucun piquet d'honneur ne lui a été accordé, et l'autorité civile a interdit tout discours sur la tombe.

Un phénomène atmosphérique vient de se produire à Marseille.

Vers deux heures et demie, toute la rade, le pont et une partie du littoral ont été couverts par ce que les marins appellent un banc de brume. Ce banc de brume, qui interceptait les rayons du soleil, était assez épais pour rendre très dangereuse la navigation de la rade.

Le bateau à vapeur faisant le service du Roucas-Blanc a mis plus d'une heure pour effectuer sa traversée et n'est pas arrivé sans peine à destination.

A quatre heures, le banc de brume se détachait du littoral et s'en allait vers la haute-mer, sous l'aspect d'un nuage blanc flottant sur l'eau.

Pour la chronique locale, A. LAYTOU.

Bulletin Vinicole

Pendant un mois, c'est le thermomètre qui sera juge de la hausse ou de la baisse des vins. Avec le beau temps, et le raisin mûrissant bien dans le centre de la France, on peut dire avec assurance : la baisse dominera.

Si le Midi, dont le raisin mûrit toujours, est seul à faire de bonnes vendanges et de bon vin, sa récolte servira à remonter les vins du Centre mal réussis, et alors c'est la hausse qui viendra.

Cette incertitude, qui pèse dans l'esprit du commerce et de la spéculation, est cause de l'immobilité du cours de l'alcool. Le temps orageux, avec des éclaircies de soleil, ne permet pas de prévoir ce qui surviendra à la récolte pendante. Elle peut être bonne, passable, ou mauvaise. Pour les départements du Midi, l'opinion sera bientôt fixée, puisque les vendanges auront lieu dans trois à quatre semaines. Pour le Centre, qui récolte plus tard, on ne saura à quoi s'en tenir que vers la fin du mois prochain.

A moins d'événements imprévus, il est probable que la situation n'accusera ses tendances qu'après vendanges. Jusque-là, les grands mouvements ne paraissent par devoir se produire sur les marchés du Midi, comme sur les places en Nord.

(Moniteur vinicole).

Le soleil a été rare pendant plusieurs mois. Veut-on savoir où il est ? Un journal russe, la *Gazette de Saint-Petersbourg* nous l'apprend :

« Il règne, en Finlande, des chaleurs insupportables. Il n'y est pas tombé une goutte de pluie depuis trois semaines environ. Les fourrages sont brûlés et les forêts sont en feu dans plusieurs localités. » Aux environs de Vibourg, les incendies de

forêts durent, depuis dix jours, sur trois points différents. Aux alentours de Novaïa-Kirka, des deux côtés de la voie du chemin de fer de Finlande, les tourbières, les broussailles, et les troncs d'arbres sont également en feu. Une épaisse fumée assombrit l'air. »

Et pendant que le soleil égaré produit à l'extrême Nord ces faits extraordinaires de combustion spontanée, on a froid en France, et des pluies d'avril inondent nos pauvres raisins dans le Centre et l'Est.

Bordeaux, 9 août.

Le plus grand calme règne sur notre place, et ce calme durera longtemps encore.

La température continue d'être favorable à la récolte 1875; quelques orages ont un peu troublé, ces jours derniers, la série des beaux jours, mais la chaleur a persisté, et nous paraissions être tout à fait au beau temps. L'oïdium n'étend pas ses ravages, jusqu'à présent, ils ont été insignifiants, et la véraison a commencé partout dans de bonnes conditions.

Blaye, 9 août.

La véraison est commencée depuis quelques jours, et marchera rapidement, si les rayons du soleil viennent à son aide.

Les affaires n'ont aucune importance; on ne cite absolument aucun nouvel achat fait par le commerce.

Sainte-Foy (Gironde), 9 août.

Le temps humide et froid a provoqué dernièrement la coulure, puis nous a ramené l'oïdium, qui n'a pu être combattu, à cause des pluies continues, de telles sorte qu'aujourd'hui, nous ne devons plus compter que sur une récolte très-ordinaire. Quant à la qualité, il y a lieu de croire qu'elle sera inférieure, car la chaleur nous fait totalement défaut. Le phylloxera n'a pas fait de grands progrès depuis deux mois, mais il y a des foyers partout.

Nos vins sont plus recherchés et, par suite, les détenteurs plus exigeants.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 16 août 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	1.713	938	1.34 à 1.84
Vaches.	724	531	1.10 à 1.70
Taureaux.	92	75	1.06 à 1.40
Veaux.	728	654	1.25 à 1.90
Moutons.	21.327	19.424	1.70 à 2.06
Porcs gras.	1.229	855	1.30 à 1.50

Bourse de Paris.

Paris, 17 août 1875.

Rente 3 p. %	66,80
— 4 1/2 p. %	98,50
— 5 p. %	105,00

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

INSTITUTION PRÉPARATOIRE

AUX DIVERS BACCALAUFRATS ET AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT. Sous la direction de M. CH. MUSSET, Docteur en sciences, 41, place de la Visitation, Toulouse. Le 16 août, ouverture des cours pour les sessions d'octobre et de novembre. Résultats généraux de l'année scolaire: 24 candidats présentés, 16 reçus.

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a huit ans, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs. On l'a dit avec raison: « La Chasse illustrée, c'est l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix: 1 fr.; par la poste 1 fr. 25. En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant: PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Arzeuil. Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande. Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER. Prix d'abonnement: 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante

campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.

Bureaux: 5, rue Coq-Héron.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS. LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements: 1<sup>er</sup> édit: 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro: 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

CONSTIPATION

Méféz-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom. Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant A. Laytou.

Eaux minérales de Miers

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, joint d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'hôtel même. Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie: 121 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.

ADMINISTRATEURS

La Panouse (de comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans;

Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France;

Moreau (Frédéric), Négociant, Censé de la Banque de France;

Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C<sup>e</sup>, Banquier;

Hottinquier (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France;

André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France;

De Ward (A.), ancien Régent de la Banque de France;

Rothschild (le baron Gustave de), Banquier;

Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C<sup>e</sup>, Banquier;

Clausse (Gustave), Propriétaire; Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France;

Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'Etat;

Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France;

Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.

MM. CENSEURS Archdéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change; Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C<sup>e</sup>, Banquier; Bourceret (Ant<sup>e</sup>), Propriétaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.

DIRECTEUR M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la C<sup>e</sup>.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitains payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . . . 28,107,916 fr.

Arrangés payés aux Rentiers. . . . . 129,628,204 fr.

Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . . . 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bènech, à Cahors; Puél, Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A CÉDER

pour cause de santé, grande boutique de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burg, Paris.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENT, pépiniériste à Cahors.

VIENT DE PARAÎTRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION par M. H. André, Inspecteur d'Académie. 2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

RELIURE

GÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

L'ABELLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 5 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'Assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie: 27 millions — Capital social: 12 millions Primes en portefeuille: 15 millions

AVIS

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> ANDRAL

À l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle. On trouvera chez elle: chevaux et voitures à volonté.

À VENDRE

UN COUPÉ

avec BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état. S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes. Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>me</sup> LINON

FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors. Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'angle, brodé or.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> Capelle, notaire à Montauban.

À VENDRE UNE VOITURE

dite Américaine S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.



Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

À VENDRE

Pour cause de Décès Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Cosse, à Lalbenque.

À VENDRE

A PUY-L'ÈVÈQUE Le Café Couzy dit de l'UNION Place du Mercadial, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que: Billard neuf; Tables en marbre blanc; Glaces; Calorifère; Cuisinière; Pendule; Lustre; etc., etc. S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafargue, son gendre, qui en feront la vente.